

DECISION N° 046 /UK/P/VP/SG/2018

portant création et nomination des membres du Comité d'organisation du
Colloque scientifique international 2019 de l'Université de Kara

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

- Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997 portant statut des universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;
- Vu le décret n° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;
- Vu les décrets n° 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;
- Vu le décret n° 2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;
- Vu le Plan stratégique décennal de développement de l'Université de Kara de décembre 2013, notamment en son Axe stratégique n°2 ;
- Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1 : Il est créé au sein de l'Université de Kara, un Comité d'organisation du colloque scientifique international 2019.

Article 2 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

N°	Nom & Prénoms	Fonction	Qualité
01	PALI Tchaa	Enseignant-chercheur	Président
02	LABANTE Nakpane	Enseignant-chercheur	Vice-président
03	ADEVE Komlan	Enseignant-chercheur	1 ^{er} rapporteur
04	BINI Essoham	Enseignant-chercheur	2 ^{ème} rapporteur
05	TCHABLE Boussanlègue	Enseignant-chercheur	Membre
06	AMOUZOU Akoété	Enseignant-chercheur	Membre
07	NAPALA Kuwèdaten	Enseignant-chercheur	Membre
08	KANTCHOA Laré	Enseignant-chercheur	Membre
09	KADOUZA Padabô	Enseignant-chercheur	Membre
10	ALEMAWO Komlan	Enseignant-chercheur	Membre
11	ALFA-SIKA MANDE Seyf-Laye	Enseignant-chercheur	Membre
12	GNOUFOUGOU Doman	Enseignant-chercheur	Membre
13	DOSSOUVI Tamégnon	Enseignant-chercheur	Membre
14	MOUHARI-TOURE Abas	Enseignant-chercheur	Membre
15	SAMAH Hodo Abalo	Enseignant-chercheur	Membre
16	MOUZOU Palakiyém	Enseignant-chercheur	Membre
17	TCHALLA Kokou	Enseignant-chercheur	Membre
18	BODJONA Poutiga Michael	Chef du Service financier de l'ordonnateur	Membre
19	ALOUA Amaou	Responsable logement	Membre
20	HOUTINA Mathey	Logisticien	Membre
21	FALSCHAU AGBODOH Kwassi	Personne ressource (Mobilisation de sponsors)	Membre

Article 3 : La présente décision, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Kara, le 03 OCT 2018

Le Président,



Professeur Komla SANDA

Ampliations :

MESR (CR)	01
Pdce/UK	04
AC/SFO/UK	02
Décanats/ Directions	15
Conseillers	04
Autres services	03
Intéressés	21
Archives	01